



**Programme des
Nations Unies pour
L'environnement**

Distr.
limitée

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/36
6 Novembre 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-deuxième réunion
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

PROGRAMME DE PAYS: OMAN

Ce document comprend:

- Une fiche d'évaluation du programme de pays (préparée par le Secrétariat du Fonds)
- Observations et recommandations du Secrétariat du Fonds
- Lettre de transmission du Gouvernement d'Oman
- Fiche de couverture du programme de pays
- Programme de pays (sommaire exécutif)

FICHE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE PAYS D'OMAN

Office national de l'ozone, Ministère des municipalités régionales et de l'environnement

État de la ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal

	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Convention de Vienne (1985)		30-juin-99	28-sep-99
Protocole de Montréal (1987)		30-juin-99	28-sep-99
Amendement de Londres(1990)		05-août-99	03-nov-99
Amendement de Copenhague (1992)		05-août-99	03-nov-99

Production de substances contrôlées: Aucune substance contrôlée n'a été produite

Consommation de substance contrôlée (1999) 262,4 tonnes métriques
269,5 tonnes pondérées (PAO)

(tonnes)	CFC-11	CFC-12	CFC-113	CFC-114	CFC-115	TOTAL	Halon121	Halon130	TOTAL	CTC	MCF	TOTAL	Br de mé
SAO	9.8	247.5			3.8	261.1	1.1	0.2	1.3				7.1
PAO	9.8	247.5			2.3	259.6	3.3	2.1	5.4				4.3

Distribution of PAO par substance:: CFC 96.3% Halon 2.1% CTC and MCF MeBr 1.6%

Distribution de PAO par secteur: Aérosol Mousse Halon Réfrigération Solvant Autres Br de mé

Consommation (tonnes PAO): 0.0 0.0 5,6 2,59.6 0.0 0.0 4,3

Pourcentage du total: 2.1% 96,3% 1.6%

PROTOCOLE DE MONTRÉAL (tonnes PAO)	CFCs	Halons	BM
Consommation de la période de référence	248,4	13,8	4,3
Niveau de consommation permis en 2005	124,2	6,9	3,4

Source: UNEP/OzL.Pro.11/6 (5 octobre 1999)

Programme de pays

Durée du programme du pays: 10 ans (2001-2010)

Objectifs d'élimination de SAO: 60% de réduction d'ici 2005; élimination complète d'ici 2010

Domaine prioritaire d'élimination: Secteur d'entretien de la réfrigération

Coût des activités dans le programme de pays: \$486 250

Stratégie:

Le gouvernement est engagé à éliminer la consommation des SAO d'une façon contrôlée et économique. La stratégie est basée sur le confinement, la récupération et le recyclage des frigorigènes. L'exécution des mesures de contrôle, les campagnes de sensibilisation du public et les activités de formation pour les techniciens de l'entretien de la réfrigération sont les principales composantes du plan d'action. Une législation sera mise en place, les applications seront définies là où c'est nécessaire. La capacité de surveillance technique sera améliorée pour assurer une surveillance effective sur l'application des dispositions légales et techniques applicables en vertu du protocole de Montréal. Le bureau national de l'ozone au sein de la section de la pollution de l'air et du bruit au Ministère des municipalités régionales et de l'environnement, sera le point de contact pour toutes les activités

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

OBSERVATIONS

1. Le total de consommation des SAO dans le pays en 1999 a été estimé à 269,3 tonnes PAO), comprenant surtout des CFC utilisés pour l'équipement d'entretien de la réfrigération (259,6 tonnes), des halons (5,4 tonnes) et du bromure de méthyle (4,3 tonnes). Le niveau annuel calculé des substances de l'Annexe A consommées durant la période 1995-1997 qui est la période de référence pour la détermination de la conformité d'Oman au Protocole, est de 248,4 tonnes. La période 1995-1998 qui est la période de référence pour le bromure de méthyle représente une tonne. Les données sur la consommation des SAO, recueillies durant la préparation du programme de pays, ont été envoyées au Secrétariat de l'ozone.
2. Durant l'examen de la préparation du programme du pays d'Oman, on a trouvé qu'il y avait une forte consommation de CFC-12 (247,5 tonnes équivalant à 92% du total des ODS consommés dans le pays) en dépit du fait que depuis 1995, les climatiseurs d'automobiles fonctionnent au HFC-134a (modèles coréens, convertis au HFC-134a pour les climatiseurs d'autos en 1998) et que près de la totalité des appareils de réfrigération domestique et des appareils de réfrigération commerciale actuellement commercialisés dans le pays sont exempts de CFC. L'étude a conclu que le CFC-12 est utilisé comme gaz complémentaire pour les systèmes de HFC-134a (surtout dans le secteur des climatiseurs d'automobiles) parce qu'il est plus économique de procéder ainsi..
3. Le secteur de l'entretien de la réfrigération est desservi par quelque 2000 techniciens, dont plusieurs ont été formés dans les centres de formation professionnelle ou des écoles techniques/industrielles. Cependant, on a pas encore établi un programme de certification pour les techniciens de la réfrigération et de la climatisation. Des plans ont été approuvés pour créer des centres pour décerner des certificats ou des licences aux techniciens de l'entretien vers la fin de l'an 2002.
4. Depuis 1991, la Direction de la défense civile et des pompiers a prohibé l'utilisation des halons (décret royal 76/91 et amendement 75/99), dans toutes les installations nouvelles ; une élimination complète des halons est proposée pour 2005. Les principaux usagers des halons sont la Petroleum Development Oman, et Oman Telecommunications Company (Omantel). La Petroleum Development Oman a en place une politique d'élimination des halons et se propose une élimination complète d'ici 2001/2002. Quant à Omantel elle remplace graduellement ses systèmes de halons (aucune date spécifique pour l'élimination complète n'a encore été proposée).
5. En 1999, près de 4,3 tonnes de BM ont été utilisées pour la fumigation des entrepôts de dattes.
6. Le gouvernement d'Oman est en train de formuler un règlement pour le contrôle et la gestion des SAO, dans le cadre de décret royal No 73/98.
7. Le programme de pays comprend un projet pour l'établissement d'un office national de l'ozone au Ministère des municipalités régionales et de l'environnement (renforcement institutionnel). Le gouvernement d'Oman demande un total de 84 250 \$ pour la mise en oeuvre de ce projet. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur cette requête sont

présentées dans le cadre des amendements au programme de travail de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/26).

8. Le programme de pays comprend également une proposition de projet de plan de gestion des frigorigènes (PGF). Le gouvernement d'Oman demande un total de 402 000\$US pour l'exécution de ce projet. Le projet sera soumis à une réunion future du Comité exécutif, une fois que le Bureau de l'ozone sera créé et deviendra fonctionnel.

RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat du Fonds recommande ce qui suit:

1. L'approbation du programme du pays d'Oman. Cette approbation ne comporte pas l'approbation des projets identifiés dans ce programme ni de leur niveau de financement.
2. De demander au gouvernement d'Oman de présenter annuellement des informations au Comité exécutif sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme de pays, conformément à la décision du Comité exécutif sur l'exécution des programmes de pays (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, para 135). En utilisant le formulaire approuvé, le premier rapport couvrant la période du 1^{er} décembre 2000 au 31 décembre 2001, devrait être présenté au Secrétariat du fonds pas plus tard que le 1 mai 2002.

FICHE DE COUVERTURE DU PROGRAMME DE PAYS

PAYS

SULTANAT D'OMAN

AGENCE NATIONALE DIRIGANTE MINISTÈRE DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES ET DE L'ENVIRONNEMENT

PÉRIODE COUVERTE PAR LE PROGRAMME DE PAYS

2001 – 2010

1. CALENDRIER DE L'ÉLIMINATION

Substance	Valeur PAO	Consommation de PAO en 1999 en (tonnes)	Consommation totale prévue jusqu'à l'élimination (tonnes x PAO)	Année prévue pour l'élimination
CFC-11	1,0	9 800	47 962	2005
CFC-12	1,0	247 496	1 456 074	2010
CFC-115	0,6	2 340	11 452	2005
Halon 1211	3,0	3 354	16 415	2005
Halon 1301	10,0	2 100	10 278	2005
Bromure de méthyle	0,7	5 025	55 000	2010

2. PLAN D'ACTION D'OMAN

En vue de mettre à exécution sa stratégie d'élimination, le Gouvernement a élaboré un plan d'action comme suit : (Puisque les 96,35% de la consommation de SAO sont dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, ce plan d'action correspond à celui que renferme le plan de gestion des frigorigènes)

- Créer le Bureau national de l'ozone (BNO) au sein de la section de la pollution de l'air et du bruit, au Ministère des municipalités régionales et de l'environnement, en tant que point de contact pour toutes les activités relatives au Protocole de Montréal.
- Mener un programme de sensibilisation du public, avec l'assistance de l'ONUDI et du PNUE, et avec un financement par le Fonds multilatéral
- Élaborer et mettre en oeuvre des mesures de contrôle telles que:
 - Prohiber les importations d'équipement utilisant les SAO.
 - Prohiber l'expansion des entreprises existantes utilisant les SAO.
 - Prohiber les nouvelles entreprises produisant et/ou assemblant un équipement des mousses ou des aérosols utilisant les SAO.
 - Établir des quotas d'importation dans le cadre du système de permis existant.
- Former le personnel de la Direction douanière, et du BNO à la surveillance et à la collecte de données pour satisfaire aux exigences du Protocole de Montréal en matière de communication de données.
- Mettre un oeuvre un projet de démonstration de la récupération et du recyclage.
- Renforcer le système de surveillance relatif à l'importation et à l'usage des SAO.

3. PROJETS

Un sommaire des projets identifiés jusqu'ici, dont les détails figurent aux Annexes I et II, est donné ci-dessous:

(i)		Date	Coût estimatif pour le Fonds multilatéral (\$US)	SAO consommés (tonnes PAO)
Renforcement institutionnel		2001 - 2004	84 250	287,159
Plan de gestion des frigorigènes	i) Formation des formateurs et formation de techniciens aux bonnes pratiques dans la gestion des frigorigènes	2001	80 000	CFC-11: 9 800 CFC-12: 247,496 CFC-115: 2,340 HCFC-22: 17,044
	ii) Formation du personnel douanier et du BNO à la surveillance et au contrôle des SAO	2002	18 000	287,159
	iii) Projet de démonstration de la récupération et du recyclage	2001	170 000	CFC-12: 247,496
	iv) Projets additionnels comprenant les applications relatives aux utilisateurs finaux	après 2004	134 000	
Banque de halons nationale ou régionale (projet à soumettre ultérieurement)				
TOTAL			486 250	

4. COÛTS

PAO à éliminer	287,159 tonnes PAO
Coût total d'élimination	\$US 486 250
Coût du projet soumis par le présent programme de pays	\$US 486 250
Rapport coût/efficacité	\$US1,69/kg

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le Sultanat d'Oman a ratifié la Convention de Vienne de 1985, le Protocole de Montréal de 1987, les Amendements de Londres de 1990 et les Amendements de Copenhague de 1992, par décret royal 73/98 en date du 28 septembre 1998, et est admis au nombre des pays de l'Article V. Les Amendements de Montréal de 1997 seront ratifiés à une date ultérieure. En vue de se conformer aux dispositions du Protocole, le Gouvernement d'Oman a entrepris une étude nationale et formulé son programme de pays avec l'assistance de l'ONUDI et l'assistance financière du Fonds multilatéral.

Le Programme de pays comporte des données sur les importations et l'utilisation de SAO à Oman, et exprime l'engagement du Gouvernement à éliminer la consommation des SAO. Un Plan d'action a été défini, et des mesures seront prises pour mettre à l'oeuvre toutes les actions ou certaines d'entre elles, après étude, pour assurer une élimination en douceur sans causer des difficultés économiques aux usagers commerciaux et industriels, et surtout domestiques.

Oman ne produit pas de SAO et tous ses besoins sont couverts par l'importation. Le total de 1999 de la consommation de SAO était de 287,159 tonnes PAO. La consommation des substances de l'Annexe A était de 265,090 tonnes de PAO, représentant une consommation de 0,116 kg/capita. (la population en 1998 de: 2,287 millions d'habitants).

La principale consommation des SAO est dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation – 276,680 tonnes PAO soit 96,35% (comprenant le HCFC-22). Le halon 1211 et le halon 1301 sont utilisés dans des domaines critiques, notamment dans les industries de production de pétrole et de gaz, et la consommation de 1999 est estimée à 5,454 tonnes PAO soit 1,9% du total des SAO. Le Bromure de méthyle est utilisé pour la fumigation des dattes, et la consommation de 1999 est estimée à 5,025 tonnes PAO soit 1,75% du total des SAO consommés.

Le Gouvernement d'Oman est engagé à éliminer la consommation des SAO d'une façon contrôlée et économique. Il prendra les mesures indiquées au Plan d'action pour se conformer au calendrier prévu pour le gel et l'élimination dans le Protocole. Le Gouvernement se préoccupe de la disponibilité d'une quantité de SAO pour satisfaire le besoin de l'entretien de l'équipement existant utilisant les SAO pour lui permettre de fonctionner jusqu'à la fin de sa longévité économique. Il est prévu que d'ici 2010, la plupart des équipements auront été réadaptés ou remplacés par une technologie exempte de SAO, et qu'il subsistera un peu d'équipement fonctionnant au CFC-12. Le Gouvernement encouragera fortement la récupération et le recyclage pour satisfaire cette exigence. Les forces du marché, tel que les prix en hausse et la disponibilité croissante de technologie inoffensive pour l'ozone, jouent un rôle vital pour faire passer les consommateurs de l'utilisation des SAO à une technologie qui en est exempte, particulièrement dans le secteur commercial et industriel.

Le Gouvernement a désigné la section de la pollution de l'air et du bruit au sein de la Direction générale des affaires environnementales au Ministère des municipalités régionales et de l'environnement comme point de contact pour toutes les activités relatives au Protocole de Montréal. Un projet de renforcement institutionnel est soumis en vue de la formation du Bureau national de l'ozone. Ce BNO sera constitué au sein de la section de la pollution de l'air et du bruit à la Direction générale des affaires environnementales pour servir de point de contact et pour coordonner et surveiller les activités tendant à une élimination complète des SAO.

Un total de 486 250\$US est demandé au Fonds multilatéral pour mettre en oeuvre les projets identifiés.